



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau (suite*)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Dans son quatrième rapport [A/38/250/Add.3], le Bureau recommande à l'Assemblée générale d'examiner le point 142, intitulé « La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix », directement en séance plénière. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation ?

Il en est ainsi décidé.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre l'allocation du Premier Ministre des Iles Salomon, M. Solomon Mamaloni. J'ai l'honneur de lui souhaiter la bienvenue et je le prie de bien vouloir s'adresser à l'Assemblée générale.

3. M. MAMALONI (Iles Salomon) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, mon premier devoir est de vous féliciter chaleureusement, au nom du peuple et du Gouvernement des Iles Salomon. Bien que je sois arrivé quelque temps après le début de la présente session, permettez-moi de vous présenter mes vœux les plus sincères de succès.

4. Le peuple et le Gouvernement des Iles Salomon vous félicitent chaleureusement de votre élection au poste de président de la session. Grâce à votre riche expérience de diplomate, vous mènerez à bien, nous en sommes certains, les débats de cette noble assemblée.

5. Nous tenons également à rendre hommage à votre prédécesseur, M. Imre Hollai, de la Hongrie. Nous le félicitons de son travail digne d'éloges lors de la précédente session.

6. Nous tenons à dire au Secrétaire général si dévoué que nous sommes pleinement conscients des tâches très difficiles que lui impose son poste de haute responsabilité. Grâce à son talent de diplomate, il a réussi au cours de cette dernière année, à éveiller un certain esprit de compréhension dans des domaines où règnent de grands conflits d'intérêts.

7. Il y a cinq ans, mon pays est devenu Membre de l'Organisation des Nations Unies et, à cette occasion, nous avons été chaleureusement accueillis par tous nos amis ici. A son tour, le Gouvernement et le peuple des Iles Salomon ont le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à Saint-Christophe-et-Nevis dans la famille des nations.

Nous félicitons le peuple et le Gouvernement de Saint-Christophe-et-Nevis de leur indépendance et nous leur présentons tous nos vœux de succès pour l'avenir.

8. Si je suis ici aujourd'hui, c'est pour deux raisons. Tout d'abord, je tiens à réaffirmer l'engagement des Iles Salomon à l'égard des principes de la Charte des Nations Unies. Deuxièmement, je tiens à faire part de notre préoccupation concernant certains problèmes entraînant des conséquences importantes pour la communauté internationale, et en particulier pour la survie de l'humanité. Les Iles Salomon ont annoncé leur engagement envers les idéaux de l'Organisation, étant fermement convaincues qu'elle est le dépositaire des espoirs et des possibilités de mieux-être des peuples dans le monde entier, y compris du peuple des Iles Salomon. Nous réaffirmons ce même engagement aujourd'hui. Il y a cinq ans nous nous étions également engagés à faire tout ce qui était en notre pouvoir pour défendre la paix et l'harmonie dans le monde. Nous réaffirmons cet engagement aujourd'hui.

9. En renouvelant ces engagements, y compris notre appui aux différents organes de l'Organisation, nous sommes pleinement conscients du fait que les Iles Salomon sont un petit pays en développement constitué d'îles et ne disposant guère des ressources nécessaires pour résoudre les problèmes qui menacent les nobles objectifs de l'Organisation des Nations Unies, à savoir remplacer la guerre par la paix et agir de façon civilisée au lieu d'avoir recours à la violence.

10. Voici notre préoccupation. Les armes de guerre sont telles maintenant que la paix et la sécurité des peuples du monde sont en jeu. Aujourd'hui, la situation dans certaines parties de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique latine, du Moyen-Orient et du Pacifique Nord met en danger la paix et la sécurité non seulement des pays de ces régions, mais également de l'ensemble de la communauté internationale.

11. A cet égard, nous nous associons à l'appel visant à permettre l'avènement de la paix et de la stabilité au Liban. Nous appuyons fermement les différentes résolutions et les plans de paix des Nations Unies pour Israël et la Palestine car nous estimons qu'ils constituent une base de solution négociée et durable.

12. Le conflit entre l'Iran et l'Iraq est fort regrettable. Ces deux pays riches en pétrole s'entre-déchirent et leurs peuples subissent de grandes souffrances. Mais les effets globaux de ce conflit se font ressentir non seulement pour les peuples de ces pays mais aussi pour les peuples innocents d'autres pays du monde.

13. Mon gouvernement a fermement foi en la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les Etats et en la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats. Par conséquent, nous enjoignons fermement les parties concernées de retirer leurs forces de l'Afghanistan et du Kampuchea. Pour ce qui est du Kampuchea, nous nous félicitons de l'initiative de paix et de stabilité des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et nous l'appuyons.

*Reprise des débats de la 28^e séance.

14. Le Pacifique Sud est une région stable, mais la situation en Corée, dans le Pacifique Nord, constitue une menace. Le Gouvernement des Iles Salomon estime que les parties concernées doivent reconnaître le besoin impératif d'un règlement pacifique grâce à la négociation sans ingérence de l'extérieur.
15. A ce stade, je voudrais indiquer très nettement la position de mon gouvernement à propos des deux derniers actes de mépris total de la dignité et de la vie humaines. Il s'agit de deux actes qui portent le sceau de la barbarie et de l'hypocrisie et qui sont contraires au désir de civilisation des Nations Unies. Je veux parler ici de la destruction de l'avion de ligne coréen par un appareil militaire soviétique au début du mois dernier et de l'explosion qui s'est produite à Rangoon au début de ce mois.
16. Seuls ceux qui ont des pensées et des sentiments inhumains peuvent excuser ces actes prémédités qui ont causé la perte de tant de vies humaines. Quelles qu'en soient les raisons, les îles Salomon condamnent ces incidents, et ceux qui en sont responsables devraient se demander si de tels actes sont conformes aux buts de la Charte des Nations Unies. C'est ce genre d'incidents sporadiques qui menacent réellement la paix mondiale et les relations civilisées entre les hommes.
17. Les Nations Unies ont beaucoup fait pour le processus de décolonisation et nous sommes heureux de voir que cela demeure une priorité absolue. Nous félicitons le Secrétaire général des efforts qu'il fait pour l'application du plan des Nations Unies pour la libération de la Namibie. L'accès de la Namibie à l'indépendance sera d'une grande importance pour la libération des peuples autochtones de l'Afrique australe, toujours soumis à l'odieuse système d'*apartheid*. Ce système doit être complètement éliminé dans toutes ses manifestations car il est inhumain et indigne de toute civilisation.
18. Mes collègues de la région des îles du Pacifique Sud ont déjà parlé de la question de la Nouvelle-Calédonie. Mon gouvernement souscrit fermement au principe d'autodétermination pour les peuples colonisés et souhaite par conséquent que la Nouvelle-Calédonie accède à l'indépendance, et ce de manière pacifique. A cet effet, l'intention du Gouvernement français de permettre au territoire d'exercer son droit à l'autodétermination est encourageante. Mais j'espère sincèrement que cette intention se traduira dans les faits, conformément aux souhaits du peuple de la Nouvelle-Calédonie. Autrement, l'inaction ne ferait que perpétuer le *statu quo*.
19. La situation économique internationale préoccupe également vivement le Gouvernement des Iles Salomon. Au moment même où le monde fait face à la menace d'une guerre nucléaire et à des tensions politiques croissantes découlant de l'escalade de la course aux armements, des pays en développement, comme les Iles Salomon, sont confrontés à ce climat économique mondial inquiétant. Notre indépendance et notre identité nationale perdraient leur sens sans un certain degré de viabilité. Mais cela dépend, dans une très grande mesure, de la nécessité pour les pays développés et les institutions financières multilatérales de reconnaître et d'apprécier nos besoins essentiels en matière de développement.
20. Le plus grand défi auquel fait face la communauté internationale à l'heure actuelle est d'arriver à une utilisation et à une répartition équitables des ressources, compte tenu du fait que l'objectif final du développement international est d'améliorer les conditions de vie de l'humanité dans son ensemble. Malheureusement, les perspectives qui s'offrent aux pays en développement deviennent de plus en plus sombres alors que les pays développés progressent vers des stades toujours plus élevés d'industrialisation et de technologie avancée.
21. Il est intéressant de relever que la Déclaration sur la reprise économique adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays industrialisés, à Williamsburg en mai de cette année reconnaît que le poids de la récession s'est fait lourdement sentir sur les pays en développement. Pourtant, on ne voit poindre aucune solution aux problèmes du monde. Si des solutions apparaissent — et nous espérons que ce sera le cas —, il faudra s'intéresser dans une certaine mesure aux petits Etats insulaires, c'est-à-dire leur accorder quelque faveur par rapport aux autres pays frères du tiers monde plus puissants. Les Nations Unies et leurs institutions ont le devoir de garantir un traitement spécial aux petits Etats insulaires comme les Iles Salomon.
22. Les Iles Salomon sont un Etat insulaire dont les moyens de subsistance dépendent en grande partie de leurs ressources halieutiques. C'est pourquoi elles s'associent aux autres pays du Pacifique Sud pour condamner fermement les essais nucléaires ainsi que le déversement et le stockage de déchets nucléaires dans l'océan Pacifique et elles s'élèvent résolument contre de telles pratiques. Ces actes inhumains représentent une véritable menace pour notre développement économique. A cet égard, je me dois de signaler que les Iles Salomon s'opposent avec horreur à toutes les tentatives d'infiltration des rivalités des superpuissances dans la région du Pacifique Sud. Dans le Pacifique Sud — et j'espère qu'il en est de même dans le tiers monde en général —, nous attendons des grandes puissances qu'elles nous aident dans notre effort de développement au lieu d'essayer de nous déshumaniser et, en fin de compte, de nous détruire.
23. Nos mers et nos terres constituent le principal moyen d'existence des Iles Salomon, et leur pollution menace notre survie. C'est pourquoi nous accordons une grande importance à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Les Iles Salomon sont signataires de cette convention, et des mesures sont prises actuellement pour sa ratification le plus rapidement possible.
24. Je suis heureux de pouvoir annoncer que les Iles Salomon viennent d'établir leur mission permanente ici, à New York, ce mois-ci. Il s'agit là d'une grande réalisation pour nous du point de vue de nos relations extérieures. En fait, c'est la première fois que nous avons une mission à l'étranger, ce qui reflète la grande importance que nous attachons à notre engagement vis-à-vis des Nations Unies et de leur noble tâche. En cela nous sommes reconnaissants à l'Australie et au secrétariat du Commonwealth qui nous ont aidés. Compte tenu de cette réalisation, les Iles Salomon sont bien placées pour demander au Secrétariat des Nations Unies d'examiner ou de passer en revue le protocole ayant trait à l'admission de nouveaux Membres et aux pouvoirs de leurs représentants permanents. J'en parle, fort de l'expérience vécue par les Iles Salomon au cours des cinq dernières années. Bien que les Iles Salomon soient devenues Membre à part entière en septembre 1978, les pouvoirs de notre représentant permanent n'ont pas été acceptés, tout simplement parce que nous n'avions pas de mission permanente à New York. A notre avis, ce protocole mérite d'être examiné de très près de façon que des petits Etats comme le nôtre, en raison de leurs limitations financières évidentes, ne soient pas privés des privilèges que leur confère leur qualité de Membres à part entière des Nations Unies.
25. Nous sommes sortis de cette situation gênante et pouvons maintenant faire face aux exigences difficiles de la procédure et du protocole. Je voudrais donc assurer tous les représentants que nous participerons davantage aux débats de l'Assemblée générale, de ses comités et des institutions de l'Organisation. J'espère que les Iles

Salomon feront preuve de la même sagesse que Salomon au cours des débats de l'Assemblée.

26. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Premier Ministre des Iles Salomon de son importante déclaration.

27. M. ADJIBADE (Bénin) : Comme chaque année, voici encore réunis d'illustres représentants de la communauté internationale, venus massivement à New York pour plaider la cause de la paix, de la sécurité et de la coopération entre les nations.

28. Monsieur le Président, il vous revient cette fois-ci la lourde et honorable mission de conduire les débats de la présente session et de diriger les activités de cet important organe tout au long de l'année prochaine. La République populaire du Bénin est heureuse de saluer en vous en grand ami. Elle vous présente toutes ses félicitations et vous exprime toute sa joie à l'occasion de votre brillante élection en qualité de président de la trente-huitième session. Vous représentez en effet un pays fier de ses traditions et des nobles idéaux de Bolívar et avec lequel la République populaire du Bénin entretient des relations amicales se développant chaque jour davantage. Votre longue expérience au sein des organes du système des Nations Unies, votre habileté, vos qualités de persévérance et de patience dans la recherche de la vérité et du dénouement des situations critiques sont bien connues chez nous au Bénin. Ce sont là des gages du succès certain que connaîtront nos travaux sous votre clairvoyante direction.

29. Vous prenez la succession de M. Imre Hollai, ministre adjoint des affaires étrangères de la Hongrie, à qui notre délégation tient à exprimer toute sa reconnaissance pour la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux de la trente-septième session et pour son active et déterminante participation à la résolution des nombreux problèmes qui ont marqué la communauté internationale ces 12 derniers mois.

30. Nos félicitations vont également aux autres membres du Bureau appelés à vous assister dans votre délicate mission dans l'accomplissement de laquelle la délégation béninoise vous assure de sa totale et vigilante coopération.

31. Nous nous devons enfin de rendre un hommage mérité au Secrétaire général pour son brillant rapport sur l'activité de l'Organisation [A/38/1], témoignage de ses grandes qualités de courage, de franchise et de clairvoyance et qui, à notre avis, sera une référence de qualité tout au long des travaux de cette présente session. Nous voudrions le féliciter très chaleureusement pour ses efforts et initiatives méritoires au service des nobles idéaux de la Charte et lui renouveler notre appui sans réserve dans sa lourde responsabilité.

32. Nous voulons également saisir l'occasion pour présenter nos vives félicitations à Saint-Christophe-et-Nevis, nouveau membre de la grande famille des Nations Unies.

33. L'image de notre monde d'aujourd'hui est terrifiante, indigne d'une humanité qui se veut majeure, solidaire et responsable. En évaluant la situation internationale, le tableau sur tous les plans paraît plus sombre et plus inquiétant que celui que dressait notre dernière session il y a un an.

34. Nous constatons avec amertume que l'appel à la solidarité, lancé à l'humanité du haut de cette tribune par les illustres participants au débat général de notre dernière session, n'a pas suffi à établir des normes de comportement et des instances d'application systématique et universelle. L'interdépendance qui nous touche tous et qui est de plus en plus ressentie n'a pas fait naître

vraiment une conscience solidaire entre les nations, loin s'en faut. Les sacrifices demandés, au nom de la solidarité, ne seront que difficilement consentis ou pas du tout, comme l'expérience de cette dernière année de vie internationale nous en fournit une amère et troublante illustration.

35. Or, l'interdépendance des continents et des peuples rendue désormais impérative par la civilisation industrielle moderne devrait logiquement — et l'espoir en est permis — conduire à de vastes et fréquentes concertations et à des négociations directes entre les différentes aires de notre planète, pour une répartition juste et équitable des fruits de la croissance économique générale. Mais plutôt que de nous orienter vers les cimes de la compréhension et de la fraternité, notre monde offre aujourd'hui, à l'aube du troisième millénaire, le spectacle désolant du chaos et de la guerre économiques.

36. L'incapacité des uns et des autres à considérer l'économie mondiale comme un ensemble unique et cohérent, auquel doivent s'appliquer des approches intégrées qui, au-delà de l'interdépendance, se fondent dans la solidarité, nous place aujourd'hui dans une situation de déséquilibre général qui augure, si nous n'en prenons garde, d'une catastrophe et d'un effondrement sans précédent. En effet, l'ère de crise que nous vivons depuis quelque temps a pris ces dernières années des proportions des plus alarmantes. Le taux de croissance de la production économique mondiale qui n'était que de 1,2 p. 100 en 1980 a connu une chute spectaculaire pour se stabiliser à un niveau beaucoup plus bas en 1982, et dans les pays développés où l'on arrivait encore, par des mécanismes de fortune, à atténuer ou à éloigner les effets apparents de la crise, on est confronté à une triste réalité que l'on était bien loin d'approcher même au plus bas de la grande dépression : plus de 10 p. 100 de la population active se trouve condamnée au chômage.

37. Sur le front des échanges commerciaux internationaux, les difficultés rencontrées sont énormes et presque insurmontables en raison de la politique protectionniste défensive et de la politique monétaire à court terme par lesquelles les pays développés espéraient juguler l'inflation. Le réflexe d'autoconservation que certains pays développés semblent redécouvrir ajoute encore à la confusion générale et aggrave les difficultés de gestion de la crise économique dont les contradictions les plus flagrantes et les effets les plus pervers et pernicieux sont ressentis de façon très éprouvante par les économies fragiles et désarticulées des pays en développement. La paupérisation de ces derniers n'en devient que plus évidente. En effet, au cours des deux dernières années, des pertes considérables en devises étrangères ont été enregistrées, dues à la diminution des recettes d'exportation et suite à la baisse catastrophique des prix des produits de base qui, en termes réels, ne sont pas aujourd'hui plus élevés qu'au cours des années 30. La réduction massive des disponibilités en devises étrangères qui en découle pour l'année 1982 s'est chiffrée à 200 milliards de dollars malgré les mesures compensatoires.

38. La crise économique, par ses effets dévastateurs et ses incidences débilantes, réduit à néant les acquis et compromet la croissance des pays du tiers monde. De 2,9 p. 100 où elle se situait en 1980, la croissance des pays en développement est tombée à 0,6 p. 100 en 1981. Le revenu par habitant d'un grand nombre de ces pays, et notamment les moins avancés, a baissé de façon inquiétante. A la fin de 1981, les réserves des pays en développement étaient à peine supérieures à 100 milliards de dollars, juste de quoi couvrir le financement de deux mois d'exportation, un mois dans le cas particulier de l'Afrique.

39. Cependant, la charge de la dette des pays concernés a monté en flèche, atteignant jusqu'à 540 milliards de dollars avec la charge du service de la dette qui ne s'élève pas à moins de 106 milliards par an. Cette situation, déjà paralysante en soi, a acquis une note aggravante avec le phénomène tout aussi récent qu'actuel de la flambée du dollar, dont la sauvage réévaluation continue grève lourdement et dangereusement la capacité de désendettement des pays en question et devient par là même asphyxiante pour leur économie. En accroissant et en multipliant les charges du service de la dette, la montée du cours du dollar accentue les mécanismes structurels et fonctionnels de dépendance de ces pays à l'égard des grandes métropoles financières et industrielles. De même, le déficit de la balance des paiements des pays victimes de cette situation, combien inique, s'est élevé à 62 milliards de dollars en 1982 et on s'attend qu'il se creuse encore davantage en 1983.

40. Ces faits et bien d'autres ont contraint nombre de pays en développement à reporter le remboursement de leurs emprunts et à solliciter un rééchelonnement de leurs dettes dont le remboursement a été rendu encore plus difficile du fait des restrictions imposées par des institutions de crédit des pays riches qui ne sont pas disposées à rechercher des solutions intégrées, satisfaisantes, aux graves problèmes économiques de notre monde.

41. L'on comprend, dans ces conditions, le sens et toute la portée des mesures constructives avancées par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés pour la tenue de négociations globales dont le principe avait été accepté à la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays industrialisés à Versailles en juin 1982. Mais l'intransigeance et l'absence de volonté de coopération sincère de ces dernières ont tôt fait de reléguer aux oubliettes cette proposition enfermée dès lors dans le musée des mesures du genre que l'on laisse à l'érosion du temps.

42. Nonobstant ce refus, cette incompréhension dont fait montre la famille des pays industrialisés, le tiers monde, groupant la majorité des pays non alignés, multiplie initiatives et occasions de rencontre et de concertation. Ainsi en est-il de la proposition de conférence appelée à résoudre les problèmes que pose la situation des pays en développement, retenue dans son principe au cours de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Ainsi en est-il également des propositions avancées par le Groupe des 77 en juillet 1982. Toutes ces suggestions, initiatives et propositions sont autant de preuves de la disponibilité du tiers monde qui veut toujours espérer que l'intelligence et la conscience des dangers communs qui nous guettent, riches ou pauvres, petits ou grands, primeront et ouvriront la voie à une collaboration franche et réelle.

43. N'est-il pas regrettable qu'aujourd'hui, où le concept de l'âge post-industriel émerge des brumes du lointain pour devenir une réalité, les pays les moins avancés végètent encore dans des conditions de vie inacceptables et que les problèmes de l'approvisionnement alimentaire, de la stabilisation des prix des matières premières et de celui des ressources énergétiques soient encore des sources de vives inquiétudes ? Il est temps que le monde industrialisé réagisse et manifeste enfin sa volonté de faire aboutir l'action susceptible de nous sortir de la crise en mettant fin au protectionnisme égoïste aujourd'hui en vigueur et empêcher ainsi l'humanité de sombrer définitivement dans la déchéance sociale et d'entrer complètement dans la déshumanisation déjà amorcée à grande échelle par l'existence et la persévérance de l'*apartheid*, du racisme, du sionisme et par la sinistre et cynique course aux armements.

44. C'est convaincue de cela que la délégation de notre pays, la République populaire du Bénin, estime que des mesures urgentes et radicales s'imposent pour mettre en place de nouvelles structures internationales qui éviteraient précisément de laisser aller l'économie internationale au gré de la conjoncture. Dans la réalité contemporaine des rapports de force économique, l'acte individuel de révolte, l'engagement personnel ou celui de quelques-uns en vue de rompre l'ordre inique existant, la parole des justes sont vite étouffés et cruellement écrasés. Ce constat poignant renforce la nécessité de l'action unifiée et cohérente de tous les pays du monde, tout spécialement de ceux du tiers monde dont le sort se trame et se joue dans les métropoles des pays industrialisés par les sociétés transnationales.

45. Ainsi en a-t-il été aussi de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement réunie à Belgrade du 6 juin au 2 juillet 1983. Pour nous, pays en développement et non alignés, cette session devait offrir une occasion privilégiée de passer en revue d'une manière complète et intégrée la situation économique internationale et ses effets sur le commerce et le développement, notamment des pays les moins avancés. Elle devait examiner les ramifications de la présente crise de l'économie mondiale, qui est une manifestation des déséquilibres structurels du système, et axer son attention sur la nécessité pressante d'une relance de cette économie, en mettant l'accent sur la réactivation du processus de développement des pays du tiers monde. Elle devait focaliser ses débats sur les problèmes économiques internationaux majeurs et, dans ce contexte, devait se prononcer sur des mesures propres à mettre en chantier un programme de reprise économique mondiale, de croissance et de développement soutenus comprenant des mesures de réforme structurelle de l'économie mondiale.

46. Contrairement à l'attente des pays en développement, les dernières assises de Belgrade se sont à nouveau heurtées à l'intransigeance froide des pays nantis, intransigeance qui n'a pas permis à la Conférence de formuler des propositions concrètes susceptibles d'assurer la gestion souhaitée de l'économie mondiale. La déception des pays en développement est à la mesure de leurs espoirs puisque l'examen de la mise en œuvre du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés a été saboté et n'a pas eu lieu.

47. Malgré les appels réitérés des réunions préparatoires, respectivement tenues à Bagdad, à Libreville, à Carthage et à Buenos Aires, en vue d'inciter spécialement les pays développés à profiter au maximum de l'occasion offerte par la réunion de Belgrade pour traduire en décisions politiques majeures un nouvel esprit de coopération multilatérale, l'espoir de la communauté internationale se trouve anéanti du fait de l'abstention systématique des pays nantis, qui se sont refusés à coopérer de manière constructive. Ainsi, le système monétaire et financier, qui demeure l'un des domaines les plus importants pour une coopération internationale améliorée, est toujours dans l'impasse. Le système actuel continue de ne pas réagir à l'échelle voulue pour permettre une relance de l'économie mondiale et une reprise du rythme de développement dans les pays les moins avancés, en raison, notamment, des politiques à courte vue et introverties menées par certains pays développés qui réduisent sans cesse les liquidités financières internationales. Les pays déficitaires ne bénéficient toujours pas d'une pondération spéciale dans l'affectation des droits de tirage spéciaux.

48. Les problèmes commerciaux des pays en développement se trouvent sérieusement aggravés par des

politiques et des mesures protectionnistes de plus en plus complexes des pays développés. La prolifération des prétendues autorestrictions et mesures de rationalisation de la commercialisation et le recours à l'application abstraite, arbitraire et injustifiée des droits compensateurs affectent sans cesse davantage les perspectives de production et d'exportation dans les secteurs où les pays en développement commençaient à acquérir un avantage relatif.

49. En définitive, la session de Belgrade, à l'instar des précédentes, n'a produit que de maigres résultats. Elle n'a pas abouti à un engagement clair et sans équivoque contre le protectionnisme de la part des pays développés.

50. C'est dans ce contexte de guerre économique inégale et déloyale que notre pays, la République populaire du Bénin, comme tous les pays en développement, et notamment ceux qui, comme lui, sont les moins avancés, est frappé de plein fouet par les déséquilibres et les incertitudes que font peser sur sa fragile économie les impondérables de cette crise mondiale que nous venons d'évoquer. A cette situation générale viennent s'ajouter des phénomènes d'ordre climatique, telles la sécheresse en 1981 et les inondations en 1982, dont les effets, sur notre agriculture principalement, ont provoqué d'importantes baisses de nos productions agro-pastorales aussi bien vivrières qu'industrielles. La conséquence en a été une perte de près du tiers des ressources provenant de nos exportations.

51. Face à cette situation, la République populaire du Bénin a pris des mesures de restructuration des secteurs vitaux de son économie nationale. De même, une table ronde des partenaires au développement économique et social du Bénin a été organisée au mois de mars 1983. A cet important rendez-vous étaient présents bon nombre de pays amis et de représentants d'institutions internationales. Nous voudrions ici leur renouveler toute notre gratitude pour la part très active qu'ils ont prise à nos débats et pour les engagements qu'ils ont souscrits au nom de leurs pays ou de leurs institutions. Nous saisissons cette occasion pour lancer, du haut de cette tribune, un appel à tous ces pays et à toutes ces organisations et institutions internationales, partenaires au développement économique et social du Bénin, afin que les engagements souscrits soient honorés dans des délais qui tiennent compte de l'action érosive de l'inflation.

52. Dans sa résolution 419 (1977), le Conseil de sécurité a fait appel à tous les Etats et à toutes les organisations internationales pertinentes, y compris l'ONU et ses institutions spécialisées, pour une assistance économique au Bénin. En décembre 1980, l'Assemblée générale, dans sa résolution 35/88, a recommandé la poursuite de cette aide en vue de l'élaboration d'un programme d'assistance économique spéciale au Bénin, programme qui a été entériné par l'Assemblée générale en 1981 et en 1982. Un rapport exhaustif sur la réalisation de ce programme d'assistance sera présenté à la trente-neuvième session. Pour le moment, un rapport intérimaire a été établi [A/38/216, sect. III]. De ce rapport, il ressort que, malgré de sérieux efforts accomplis, beaucoup reste encore à faire pour mobiliser les fonds nécessaires à la réalisation des principaux projets inscrits à ce programme d'assistance économique spéciale. Notre souhait est que, grâce à nos efforts conjugués avec ceux des pays amis et des institutions internationales, nous puissions l'année prochaine, faire état devant l'Assemblée d'un accomplissement concluant des tâches inscrites à ce programme.

53. S'il est vrai que tous les pays en développement se préoccupent au plus haut point de ces problèmes économiques et, surtout, de l'appauvrissement complet dans

lequel les maintient l'actuel ordre économique international, ils ne restent pas cependant indifférents à toutes les crises politiques créées et cyniquement entretenues par l'impérialisme international à travers le monde, à seule fin de perpétuer et de renforcer cet ordre inique et spoliateur.

54. Ainsi, la délégation de la République populaire du Bénin se préoccupe vivement de la situation qui prévaut actuellement en Afrique australe et qui ne peut s'expliquer que par le fait que certaines puissances, de par leur soutien sans cesse accru au régime de Pretoria, contre-carrent délibérément les efforts que déploient l'Organisation de l'Unité africaine [OUA] et l'Organisation des Nations Unies en vue d'une solution juste des problèmes de cette région du continent africain.

55. Nous affirmons que la clef du problème namibien et de l'*apartheid* se trouve confisquée par des puissances amies de l'Afrique du Sud raciste. Sinon, comment expliquer qu'au fil des ans, le régime d'Afrique du Sud, loin de s'engager résolument dans des négociations en vue de favoriser l'accession à l'indépendance de la Namibie, s'installe dans la répression aveugle des populations namibiennes et multiplie les manœuvres dilatoires? Comment expliquer qu'en dépit des appels répétés de la communauté internationale, l'Afrique du Sud n'ait trouvé, comme solutions au problème de l'*apartheid* déshumanisant, que la violence, la bantoustanisation, les assassinats crapuleux et continus des militants de l'African National Congress [ANC]?

56. L'occupation continue de la Namibie, le harcèlement des Etats africains voisins, l'ignoble et inhumaine pratique de l'*apartheid*, de même que l'intransigeance, l'entêtement et le recours systématique à la violence inouïe à grande échelle par le régime abhorré de Pretoria, constituent à la fois un affront et une insulte à la conscience de tout homme civilisé et une arrogance à l'égard de la communauté internationale.

57. La République populaire du Bénin a toujours soutenu, soutient et soutiendra le peuple namibien, sous la direction de son avant-garde la South West Africa People's Organisation [SWAPO] dans toutes ses épreuves, jusqu'à la victoire totale et l'indépendance, sans aucune restriction politique ou territoriale. Nous rejetons sans appel toutes les manœuvres dilatoires et de diversion qui tendent à lier l'accession à l'indépendance de la Namibie au retrait des troupes cubaines d'Angola.

58. A la présente session, l'Assemblée devra étudier et adopter des mesures exceptionnelles d'urgence aux fins de donner effet à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, pour assurer que ce peuple martyr accède sans plus tarder à l'indépendance totale.

59. De même, la République populaire du Bénin continuera d'apporter son appui sans réserve à la lutte courageuse des combattants d'Afrique du Sud pour l'éradication définitive de l'*apartheid* et pour l'avènement de la démocratie, de l'égalité et de la justice sociale. La délégation béninoise s'incline respectueusement devant la mémoire des trois militants de l'ANC lâchement assassinés par le régime de Pretoria, le 9 juin 1983. Nous exhortons tous les patriotes sud-africains à poursuivre la lutte avec encore plus de détermination pour immortaliser la mémoire de ces héros et de tant d'autres martyrs, tombés les armes à la main ou ignominieusement et froidement abattus par les tortionnaires de cet enfer décrié par l'humanité entière.

60. Notre délégation regrette que la Deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discri-

mination raciale n'ait pas comblé les immenses espoirs placés en elle par les populations opprimées d'Afrique du Sud et de Namibie.

61. Nous demeurons convaincus — et le réaffirmons — que seule l'adoption et l'application de sanctions économiques globales contre l'arrogant régime de Pretoria, amèneront celui-ci à s'aligner enfin sur les exigences de la raison humaine. Nous nous élevons en conséquence contre l'usage abusif du droit de veto pour empêcher l'humanité de se débarrasser de cette peste, véritable gangrène pour l'existence de dizaines de millions d'êtres humains.

M. Murín (Tchécoslovaquie), vice-président, prend la présidence.

62. Notre délégation est tout aussi vivement préoccupée par le drame que vit le peuple tchadien et qui provient des tentatives de l'impérialisme international pour imposer une seule faction politico-militaire à toutes les autres, alors que l'Accord sur la réconciliation nationale au Tchad, signé à Lagos en 1979 avait favorisé la création du Gouvernement d'union nationale de transition et ouvert des perspectives plus rassurantes au Tchad. Aveuglé par son dessein sordide, l'impérialisme se refuse à voir dans la situation qui prévaut dans ce pays une guerre civile qui, du reste, ne date pas d'aujourd'hui et dont les péripéties sont connues de tout le monde.

63. La République populaire du Bénin, quant à elle, réaffirme que ce qui se passe au Tchad est une affaire strictement interne. Elle condamne en conséquence toutes les interventions étrangères au Tchad qui ne font qu'aggraver les difficultés et la souffrance du peuple tchadien. Nous sommes convaincus que la solution militaire ne résoudra jamais le problème tchadien dont l'issue passe nécessairement par la réconciliation de tous les fils du Tchad. C'est pourquoi la délégation de la République populaire du Bénin propose pour le règlement de ce conflit fratricide, premièrement, la sauvegarde du cessez-le-feu de fait obtenu sur le terrain par sa confirmation immédiate et son maintien sans faille; deuxièmement, le retrait de toutes les troupes étrangères; troisièmement, la non-ingérence dans les affaires intérieures tchadiennes; quatrièmement, la réconciliation nationale sous les auspices de l'OUA.

64. A cette fin, la République populaire du Bénin, qui soutient les efforts entrepris par le Président de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, notre frère Mengistu Haile-Mariam pour rétablir la paix et ramener la réconciliation nationale au Tchad, exhorte tous les frères tchadiens à créer les conditions qui leur permettent tous de s'engager dans la voie de la paix et de la réconciliation afin de pouvoir s'atteler utilement aux tâches essentielles de reconstruction de leur pays, plutôt que de s'éterniser dans la vaine tentative d'imposer la légitimité d'un gouvernement tchadien, légitimité qui, du reste, demeure du pouvoir exclusif et souverain du peuple tchadien.

65. Nous voudrions exprimer nos inquiétudes et nos vives appréhensions quant à la situation au Sahara occidental dont la persistance et la dégradation menacent la paix et la sécurité indispensables aux peuples de la région nord-africaine pour la poursuite de leurs efforts en vue d'un développement économique et social indépendant et viable. La République populaire du Bénin se félicite de la résolution adoptée à ce sujet à la dix-neuvième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, à Addis-Abeba, en juin 1983, et qui appelle à la négociation directe entre le Royaume du Maroc et le Front POLISARIO¹, au cessez-le-feu et à l'organisation d'un référendum d'autodétermination du peuple du

Sahara occidental avant la fin du mois de décembre 1983 [voir A/38/312].

66. Notre pays se réjouit de l'écho favorable rencontré par cette résolution auprès de tous les peuples et dans tous les pays épris de paix, de justice et de liberté et déplore les manœuvres dilatoires déployées activement depuis lors pour en empêcher l'application conséquente. En renouvelant son soutien sans faille à la République arabe sahraouie démocratique, au peuple sahraoui et à son avant-garde le Front POLISARIO, dans leur lutte pour donner effet à cette pertinente résolution de l'OUA, la République populaire du Bénin voudrait convier toute la communauté internationale, tout spécialement le Secrétaire général de l'ONU, à exercer une pression efficace et à user de toute leur influence pour le déroulement impeccable du référendum d'autodétermination sous les auspices de l'OUA avec la collaboration de l'ONU.

67. La détérioration de la situation et la montée de la tension dans la région du Moyen-Orient nous amènent à tirer une fois encore la sonnette d'alarme. Force nous est de constater que la situation qui prévalait l'année dernière, loin de s'améliorer, s'est dangereusement dégradée ces derniers temps, et l'Organisation doit prendre conscience de la gravité de l'escalade sioniste et trouver au cours de cette session les voies et moyens de faire comprendre à Israël les risques qu'il fait courir à la paix et à la sécurité dans cette région du monde.

68. La République populaire du Bénin condamne la politique sioniste d'agression, de génocide et de massacre dirigée contre les populations arabes de la région et soutient la lutte du peuple palestinien et son droit à disposer d'une patrie et à se constituer en un Etat souverain et indépendant. Elle réaffirme son appui politique et diplomatique à l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], le seul et unique représentant du peuple opprimé de Palestine.

69. La solution du problème palestinien passe par un règlement global, juste et durable du conflit au Moyen-Orient, règlement fondé sur le retrait d'Israël des territoires arabes occupés. L'OLP doit participer sur un pied de complète égalité à tous les efforts entrepris par les Nations Unies pour trouver la solution tant attendue au Moyen-Orient.

70. Partisans convaincus et conséquents de la cause arabe au Moyen-Orient, notre pays, la République populaire du Bénin, son parti, le Parti de la révolution populaire du Bénin, et son gouvernement, le Conseil exécutif national, dénoncent la nouvelle forme de complots perpétrés à grand renfort de pression et de corruption consistant à consolider l'assise diplomatique des dirigeants de Tel-Aviv en rétablissant des relations diplomatiques intempestives et contre nature avec l'entité sioniste, malgré sa persistance à occuper militairement les territoires arabes à la suite de la guerre et malgré son intransigeance à s'opposer à l'exercice par le peuple palestinien de son droit inaliénable à l'autodétermination et à un Etat propre.

71. La juste décision prise librement par les Etats africains de rompre les relations avec l'Etat sioniste garde encore toute sa valeur et doit être scrupuleusement respectée face à la situation qui prévaut au Moyen-Orient et qui se trouve aujourd'hui plus dégradée et plus préoccupante qu'en 1973. Reprendre les relations diplomatiques avec Israël, alors qu'aucun élément objectif sérieux n'est venu améliorer la situation, en dehors des accords de Camp David qui ne sont qu'un autre complot contre la cause palestinienne, même si certains gouvernements estiment y trouver leur compte, revient à notre avis à soigner les intérêts d'Israël et de l'impérialisme international, à desservir délibérément la noble cause du

peuple palestinien, à œuvrer contre la paix au Moyen-Orient, à saper et à liquider la solidarité afro-arabe indispensable pour le succès de notre lutte commune contre l'injustice, le colonialisme et le sous-développement.

72. Le conflit qui oppose depuis plus de trois ans l'Iran et l'Iraq, deux pays frères unis par des liens multiséculaires, constitue pour nous une source de grande préoccupation. Notre pays, une fois encore, lance un appel solennel à ces deux pays dont le conflit favorise les menées machiavéliques de l'impérialisme international, afin qu'ils entament des négociations en vue de parvenir à une paix juste et durable qui honore les peuples iranien et iraquien. Il y va de l'honneur et de la crédibilité de notre Organisation de déployer tous les moyens en son pouvoir pour aider à la réalisation de cet objectif.

73. Ainsi, la persistance de foyers de tension anciens et l'apparition de nouvelles sources de tension, outre les symptômes d'usure des structures actuelles pour le maintien de la paix et de la stabilité, nous conduisent inéluctablement à la conclusion amère — mais qui n'entame en rien notre optimisme en l'avenir — que les préconditions nécessaires à la paix font défaut encore en Afrique comme au Moyen-Orient. Comment peut-il en être autrement lorsque certains pays s'accrochent à des systèmes périmés et dépassés de domination et de dépendance et déploient des efforts obstinés pour empêcher par tous les moyens les pays de ces régions d'exercer leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance et d'adopter les mesures qu'ils jugent indispensables pour surmonter et vaincre le sous-développement et la misère.

74. Le tableau ne se présente pas autrement dans le reste du monde. En effet, en Asie comme en Amérique et dans les Caraïbes, les peuples sont en proie à d'angoissantes interrogations face aux manœuvres spoliatrices, déstabilisatrices et, en dernière analyse, marquées de la volonté traditionnelle de domination hégémonique de l'impérialisme international.

75. En Asie, la situation de « ni guerre ni paix », qui prévaut, la collusion de l'impérialisme avec des régimes quasi dictatoriaux, les manœuvres militaires stratégiques, la constitution dans les faits d'alliances militaires, la volonté manifeste de rallumer le sentiment belliqueux chez certains peuples, tout cela affecte gravement l'existence même de la paix et menace la sécurité des peuples de ce continent.

76. La République populaire du Bénin reconnaît et soutient — et elle continuera de le faire — le droit souverain de chaque Etat à avoir sa politique propre et ses points de vue particuliers. Nous maintenons avec force qu'aucune nation, grande ou petite, n'a le droit de s'ingérer et de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un autre pays, ni de vouloir lui imposer ses opinions et une autre ligne de conduite que celle qu'il a choisie.

77. En conséquence, notre délégation réaffirme que les peuples kampuchéen et afghan sont et demeurent les seuls maîtres du choix du système socio-politique qui leur convient. Elle condamne toute immixtion dans les affaires intérieures de ces deux pays, en faveur desquels il convient d'étudier et de prendre les mesures diligentes et appropriées pour conjurer les menaces qui pèsent sur leur sécurité ainsi que l'occupation étrangère. La République populaire du Bénin, dans le souci d'enrayer dans ces régions la tension qui, depuis des années, ne s'est jamais atténuée, pense que la paix et sa garantie ne peuvent trouver leur fondement que dans une solution politique, à travers un dialogue et des négociations directes, sans conditions préalables. C'est pourquoi nous réitérons notre appui sans réserve à la déclaration de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays

non alignés au sujet des problèmes kampuchéen et afghan [voir A/38/132].

78. La République populaire du Bénin est également solidaire de la lutte inlassable que livre la République populaire démocratique de Corée pour la réunification pacifique, indépendante et démocratique de son pays et la constitution de la République confédérale de Koryo. Elle réaffirme que seul le départ de toutes les troupes étrangères de la péninsule assurera un dénouement définitif et viable de la crise coréenne.

79. Elle réitère également son appui et sa solidarité militante au peuple de Chypre. Elle renouvelle son soutien indéfectible à la juste cause que défend le peuple du Timor oriental. En Amérique centrale et dans les Caraïbes, la lutte pour la paix et la liberté ainsi que la lutte pour le développement ont atteint la barre de fierté de tous les peuples du tiers monde.

80. Certaines nations prétendent tenir le haut du pavé en matière des droits de l'homme, mais elles n'hésitent pas à agir pour porter atteinte au droit souverain d'une autre nation de choisir sa propre voie. La République populaire du Bénin abhorre de telles hypocrisies. Notre pays est profondément préoccupé par les tensions et agitations, qui sont, à bien des égards, les produits d'une longue histoire d'exploitation et de violations des droits de l'homme, aggravée ces dernières années par des pressions extérieures et le mépris affiché des principes de non-intervention et de non-ingérence. La situation, loin de connaître à ce jour quelque évolution heureuse, se détériore davantage et les manœuvres militaires, quelle qu'en soit l'envergure, ne feront que l'aggraver, au préjudice des intérêts majeurs des peuples de la région.

81. C'est pourquoi notre délégation se félicite des initiatives heureuses et positives du Groupe de Contadora pour assurer une paix stable en Amérique latine. Elle affirme l'adhésion de notre pays à la résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité et lance un appel pressant à tous les Etats intéressés pour qu'ils coopèrent pleinement avec le Groupe de Contadora. Le peuple béninois assure tous les peuples de la région de son soutien indéfectible devant les actes de subversion et de déstabilisation dont sont victimes les Etats de la région, attachés à leur indépendance et à leur liberté, et par conséquent anticolonialistes et anti-impérialistes.

82. Point n'est besoin d'affirmer qu'en imposant sa loi et son ordre, en renforçant et en réactivant ses bases, en exportant l'oppression et en cherchant à déstabiliser, sinon à reconquérir des positions coloniales perdues, l'impérialisme agit pour mieux contrôler nos ressources et les confisquer à sa guise, s'arrogeant des fonctions de police internationale et de direction idéologique de nos consciences. C'est dire la relation intime et étroite qui lie l'impérialisme, le sous-développement, l'absence de paix et l'insécurité collective. Ainsi, les peuples du tiers monde sont aujourd'hui non seulement des combattants contre l'oppression et l'exploitation, mais aussi et encore des combattants pour la préservation de la civilisation humaine, pour le droit de l'homme à la vie, et donc contre la menace d'extermination nucléaire. Ce faisant, nos peuples et, avec eux, ceux du monde entier n'entendent pas seulement prévenir les guerres, mais aspirent à assainir radicalement les relations internationales, à consolider et à développer toutes les bonnes initiatives sur ce plan, et à en extirper la méfiance et la suspicion.

83. Notre pays voudrait ainsi faire ressortir le rapport complexe et quelquefois controversé existant entre le désarmement et la sécurité internationale ou, si l'on préfère — cela revient au même —, entre le désarmement et le développement. En effet, c'est avec frisson et

angoisse à la fois que la délégation de notre pays, la République populaire du Bénin, constate que la course aux armements non seulement accroît les risques d'une conflagration générale mais également constitue sans aucun doute pour les grandes puissances une folle préoccupation onéreuse qui les mène à la négligence, voire au sacrifice de leurs responsabilités internationales, car les scandaleuses dépenses en armements et l'incroyable gaspillage de ressources précieuses auraient pu servir à la mobilisation de fonds pour l'aide au développement et à l'amélioration des conditions de vie des peuples, y compris ceux des pays développés. Notre peuple, comme tous ceux du tiers monde, est vivement et gravement préoccupé par le gaspillage lamentable et insensé de ressources, alors que l'Article 26 de la Charte préconise le désarmement « afin de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde ». La réalité de cette dernière décennie montre à l'évidence que les armements et le développement se disputent les ressources du globe et que le sous-développement met en cause la sécurité des nations.

84. Alors que l'on se préoccupe de savoir comment renforcer la sécurité et prévenir les violences et les effusions de sang qui ravagent aujourd'hui tant de régions, les nations industrialisées, retranchées dans leur traditionnel égoïsme, investissent tant d'intelligence humaine et tant de ressources financières pour perfectionner le niveau d'efficacité et la capacité destructive des engins de guerre, dans le seul but d'améliorer le commerce lucratif des armes et d'assurer ainsi la survie des industries d'armement et de guerre.

85. Jamais jusqu'ici, la force préservatrice et dispensatrice de paix de notre Organisation, quoiqu'elle ait pénétré nettement dans le champ de vision des peuples, n'a été autant sujette à caution, tant la croisade contre l'indépendance des peuples et l'ingérence grotesque, sans scrupule, dans les affaires intérieures d'autres pays ont été rechapées, tant l'on doute aussi de la possibilité d'arrêter l'aggravation de la situation et de préserver l'humanité d'un holocauste nucléaire.

86. Mais la délégation de la République populaire du Bénin, forte de l'optimisme que lui confère sa foi en l'avenir, demeure convaincue qu'il est encore possible de s'opposer à une nouvelle altération dangereuse de la situation et qu'il est nécessaire d'empêcher que le monde ne glisse vers la catastrophe. C'est pourquoi les citoyens de notre pays, la République populaire du Bénin, collectivement et par notre voix, lancent un appel solennel à la raison et au réalisme de tous les responsables de ce monde pour empêcher l'irréparable et faire aboutir une politique axée sur le grand objectif de la sauvegarde de l'humanité.

87. Au moment où cette humanité est appelée à payer d'un surcroît de sacrifice un éventuel redressement économique et financier, nous sommes convaincus, au Bénin, que le sens des responsabilités nationales, collectives et individuelles, prévaudra et prendra le pas sur les clivages politiques, les rivalités de groupes, de blocs ou de personnes, voire sur les amertumes et les rancœurs qu'ont pu engendrer certaines pratiques déplorables, passées, récentes ou en cours. Nous espérons dans ce cadre que les pays industrialisés et les négociateurs du Nord sauront se débarrasser de leur carapace d'insensibilité et d'indifférence face aux misères, à la souffrance, à la malnutrition, à l'ignorance et à l'insécurité qui sévissent dans le monde entier et singulièrement dans le tiers monde.

88. Tout le monde sait le mal que représente toute guerre, son prix à payer en vies humaines, en souffrances, en destruction de ce qui serait nécessaire à la vie et au développement des hommes, sans compter le bouleversement de la tranquillité nécessaire et la détérioration des rapports communautaires internationaux. La République populaire du Bénin, fidèle à sa volonté de paix, à la décision de son peuple d'édifier dans l'indépendance et la liberté une nation souveraine et prospère, et convaincue de ce que la capacité de destruction de toute guerre, notamment une guerre nucléaire, s'est sensiblement accrue de nos jours à l'échelle planétaire, salue toutes les propositions de paix et initiatives sincères jusqu'ici lancées et espère que rien ne sera épargné pour leur réalisation et leur concrétisation. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre et appuyer le souhait et les attentes de nos peuples de voir sortir de l'impasse toutes les conférences sur le désarmement, la sécurité et la paix afin de promouvoir le développement, le progrès et la survie de l'humanité.

89. Notre délégation, consciente du fait que, pour que toute détente et toute sécurité soient réelles, elles doivent être collectives, demande à tous les pays du monde, tout particulièrement aux puissances nucléaires, de peser raisonnablement et objectivement les tendances menaçantes de l'évolution actuelle des relations internationales et de tirer des conclusions raisonnables répondant aux intérêts les plus profonds de l'humanité. Elle adjure les puissances nucléaires d'adopter enfin des mesures efficaces de désarmement afin de diriger les immenses ressources qui seraient ainsi libérées vers le développement économique et social si urgent et nécessaire des pays en développement.

90. Au terme de nos propos, la situation mondiale, telle que nous venons de la décrire et telle que nous la vivons dans ses aspects politiques, économiques et sociaux, nous apparaît comme celle d'une énorme machine dont les pièces maîtresses se trouvent dans un état de désajustement et d'usure très avancé. Devant une situation aussi préoccupante, notre inaction serait coupable et plus coupable encore notre manque de réelle volonté de solidarité et de concertation.

91. Notre pays, la République populaire du Bénin, a toujours soutenu que, devant les menaces d'effondrement total qui pèsent sur l'économie mondiale et celle de l'apocalypse nucléaire qui menace l'humanité tout entière, il nous faut renouer avec les vertus du dialogue franc et de la coopération mutuellement avantageuse. Les tendances au micronationalisme et au protectionnisme comme voies de sortie séparée du marasme actuel ne sont pas porteuses de solutions à la hauteur des besoins et des espoirs des populations de nos pays respectifs. De même, la course aux armements comme indice de puissance ou de degré de développement n'est qu'un gouffre utilisé pour détruire volontairement d'immenses ressources financières pouvant et devant servir à éliminer de la surface de la Terre la misère, la faim, la malnutrition, la maladie, l'analphabétisme, le chômage et les conflits armés.

92. Malgré les pressions et les manipulations de toutes sortes entreprises pour maintenir l'Afrique dans l'inconséquence permanente et l'inaction totale face aux idéaux et objectifs que son organisation continentale, l'OUA, s'est librement fixée de défendre et face aux décisions que cette importante institution prend, la délégation de la République populaire du Bénin, fidèle à l'engagement de son pays de coopérer avec tous les Etats sans exclusive ni discrimination sur la base du respect de la souveraineté, de la dignité nationale et de la non-ingérence, est prête à s'associer à tous les efforts de réflexion dans le cadre des présentes assises de l'Assemblée générale pour

imprimer une nouvelle dynamique à la recherche et à la préservation des nobles idéaux de la Charte des Nations Unies que sont la paix, l'égalité, la liberté, la justice et le progrès social.

93. Prêt pour la révolution. La lutte continue.

94. M. WHITEMAN (Grenade) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de cette assemblée historique. Vos nombreuses années d'expérience, vos qualités éminentes d'homme d'Etat et les nobles principes qui guident vos actions sont universellement connus. Nous adressons également nos félicitations à votre pays, la République du Panama, qui a été également honoré par votre accession à cette haute fonction.

95. Je saisis également cette occasion pour dire combien mon gouvernement se félicite de la façon exemplaire dont votre prédécesseur, M. Imre Hollai, de la Hongrie, a contribué au renforcement de l'Organisation et à la recherche de la paix universelle.

96. C'est pour nous une source de fierté et de joie légitime que d'accueillir dans l'Organisation l'Etat de Saint-Christophe-et-Nevis qui vient d'accéder à l'indépendance. Nous sommes d'autant plus heureux que Saint-Christophe-et-Nevis, à l'instar de la Grenade, est un petit Etat insulaire en développement et appartient à la famille des nations des Caraïbes, étant membre de la Communauté des Caraïbes [CARICOM] et de l'Organisation des Etats de l'Est des Caraïbes orientales. Nous savons que le Gouvernement et le peuple de Saint-Christophe-et-Nevis partagent nos aspirations à la paix, à l'indépendance, et au développement dans la sous-région des Caraïbes.

97. Il est bon que la trente-huitième session ait débuté par la célébration de la Journée internationale de la paix, car elle est convoquée à un moment décisif de l'histoire de l'humanité. Depuis que nous nous sommes réunis à la dernière session, le monde a été témoin d'une dangereuse escalade de la course aux armements. La tension internationale s'est aggravée et nous dérivons de plus en plus vers le seuil de la catastrophe nucléaire. Néanmoins, la conscience de la réalité brutale des dangers que comporte la période actuelle se fait jour, et, en conséquence, la lutte pour la paix et le désarmement suscitent un nouvel élan parmi les masses.

98. La sombre nature de la situation économique à laquelle est confrontée la grande majorité de nos pays est étroitement liée au danger croissant de la guerre. La dette extérieure internationale des pays du tiers monde et la détérioration spectaculaire des termes de l'échange des pays en développement menacent nombre de ces économies d'un effondrement total. En dépit des flux maigres de prêts et de subventions, ces pays en développement demeurent bloqués dans un état virtuel d'impuissance, s'enfonçant dans le bourbier de la banqueroute.

99. Bien que la lutte pour des relations économiques et internationales justes et équitables soit urgente, la question la plus brûlante à laquelle est confrontée la communauté internationale est de loin la lutte pour la paix.

100. Le Gouvernement et le peuple de Grenade sont gravement préoccupés par la politique toujours plus belliciste du gouvernement des Etats-Unis, comme en attestent les nombreuses manœuvres militaires et le déploiement de leurs troupes dans presque toutes les régions du globe. Au cours des derniers mois, l'envoi de personnel militaire américain en Amérique centrale, dans différentes régions de l'Afrique du Nord, en Méditerranée et dans d'autres zones, montre que ce pays est

déterminé à assurer la police dans le monde et à imposer sa volonté par la puissance militaire.

101. Ces manœuvres militaires créent une atmosphère de tension et sèment les germes de la méfiance, provoquant l'espionnage international. Lorsque les vies de civils sans méfiance sont perdues de manière déplorable, comme ce fut le cas lors du vol fatal KAL-007, notre devoir est de revoir sérieusement les politiques qui peuvent mettre en danger la vie des civils et non pas d'exploiter une tragédie humaine à des fins de propagande politique étroite.

102. En considérant les nouvelles et dangereuses doctrines militaires qui menacent la survie de l'humanité, Grenade estime qu'il est extrêmement important que l'Assemblée réaffirme son attachement à la paix et à la coexistence pacifique et qu'elle guide toutes les nations sur la voie d'un règlement pacifique des différends.

103. Notre pays a suivi avec un profond intérêt les séries de négociations successives sur la limitation et la réduction des missiles nucléaires à portée intermédiaire en Europe ainsi que d'autres questions relatives au désarmement. Le fait que le gouvernement des Etats-Unis manque apparemment de la volonté politique nécessaire pour adopter une attitude constructive à l'égard de ces questions crée de sombres perspectives pour l'issue des négociations. Il semble que les Etats-Unis partent de l'idée de réaliser la supériorité militaire. C'est manifestement une position intenable et irréaliste. Les plans de déploiement de missiles nucléaires supplémentaires en Europe occidentale ne peuvent contribuer en rien au progrès de la paix dans le monde, car on peut raisonnablement s'attendre que les Etats du Traité de Varsovie fassent contrepoids afin de rétablir l'équilibre stratégique actuel en Europe. Ces deux mesures accroîtraient considérablement la tension et la sécurité et réduiraient les chances de paix. Grenade est pleinement convaincue qu'en cas d'attaque nucléaire, toutes les nations seront en première ligne. C'est pourquoi nous demandons instamment à tous les Etats nucléaires d'entamer un dialogue sincère afin d'éviter le désastre qui nous menace tous.

104. Dans ce contexte, nous sommes également gravement préoccupés par la prolifération croissante des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous rejetons catégoriquement tout plan visant à introduire la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Mon gouvernement réaffirme que Grenade appuiera toute proposition significative et constructive émanant de tous ceux qui cherchent à éliminer les armes nucléaires de la face de la Terre.

105. Dans la lutte menée dans le monde pour le maintien de la paix et de la sécurité, le Gouvernement révolutionnaire populaire de Grenade exprime son soutien au travail considérable qui a été accompli par les mouvements de paix, tant en Europe qu'en Amérique du Nord. Il est certes réconfortant que les peuples du monde entier reconnaissent que des mesures doivent être prises pour éviter la menace d'une guerre nucléaire et pour prévenir une plus grande escalade de la course aux armements. Le Gouvernement révolutionnaire populaire et le peuple de Grenade renouvellent leur plein appui à tous ceux qui luttent quotidiennement pour convaincre leur gouvernement de consacrer leurs efforts à l'instauration d'une paix durable.

106. La politique étrangère de mon gouvernement a pour prémisses les principes fondamentaux de la promotion de la paix mondiale, du bon voisinage et de la coopération internationale. Depuis le début de notre processus d'évolution révolutionnaire en mars 1979, nous avons agi en réalisant clairement que, sans la paix et la coopération, il ne peut y avoir de progrès. Lorsque les

tensions existent, les maigres ressources sont très souvent détournées à des fins militaires. Les ressources qui sont consacrées aux armements peuvent être mieux utilisées pour la fourniture de biens et de services afin d'améliorer le bien-être de la société et les conditions matérielles des peuples.

107. Notre attachement à la paix et à la coopération internationale est lié de manière inextricable à la lutte visant à améliorer les conditions matérielles du peuple de notre petit pays. Le Gouvernement révolutionnaire populaire a obtenu de modestes réalisations depuis le 13 mars 1979. Notre taux de chômage a été sensiblement réduit. L'enseignement secondaire s'est répandu rapidement et est maintenant dispensé gratuitement. La population, même dans tous les coins reculés de notre nation, bénéficie de notre programme d'alphabétisation des adultes. En dépit de la campagne internationale de propagande, notre premier et unique aéroport international, le projet économique le plus important de notre révolution, sera officiellement ouvert au cours du premier trimestre 1984.

108. La Grenade est convaincue que la paix et le développement sont interdépendants. En 1979, à la session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains, réunie à La Paz, mon gouvernement s'est porté coauteur d'une résolution adoptée à l'unanimité, demandant que les Antilles soient déclarées zone de paix et reconnues comme telles. Depuis lors, la Grenade n'a cessé d'insister pour que cette décision historique soit appliquée. A l'occasion d'une réunion tenue à la Grenade en 1981, le Comité permanent des ministres des affaires étrangères de la Communauté des Caraïbes, a fait sien l'appel lancé par l'Organisation des Etats américains à La Paz et créé un groupe de travail chargé d'élaborer le concept de zone de paix. Un an plus tard, lors de la conférence des ministres des affaires étrangères de la CARICOM réunie au Belize, nous nous sommes efforcés de préciser davantage les espoirs et les aspirations de nos peuples en demandant que notre région soit reconnue zone de paix, d'indépendance et de progrès. L'Assemblée générale a reconnu combien l'instauration de zones de paix dans certaines régions contribuerait à la paix mondiale. En conséquence, nous demandons instamment à tous les Etats d'appuyer nos aspirations afin que les Antilles soient déclarées zone de paix, d'indépendance et de progrès et reconnues comme telles.

M. Illueca (Panama) reprend la présidence.

109. Les peuples d'Amérique centrale, voisins et frères de ceux des Antilles, ont douloureusement pris conscience de la véritable signification de la lutte mondiale pour la paix et le développement. Ils ont mené un long et dur combat pour l'indépendance authentique. Eux aussi ont acquis le droit souverain à un développement pacifique. C'est une vérité historique malheureuse que, chaque fois que l'Amérique centrale s'est efforcée de développer de manière indépendante ses propres ressources et d'œuvrer pour le bien-être et le progrès de ses peuples, ses efforts ont été contrariés par un voisin puissant dont les intérêts supérieurs ne permettent pas le développement indépendant des Etats qu'il considère comme des quasi-colonies ou des républiques bananières.

110. Aujourd'hui, le Gouvernement souverain et indépendant du Nicaragua et son courageux peuple sont en butte à l'intimidation et à la subversion pour avoir osé être indépendants. C'est ce qui a déclenché « Big Pine II », ce déploiement éhonté de forces militaires destiné à intimider le Nicaragua et à assujettir les peuples de l'Amérique centrale et des Antilles. Le Gouvernement populaire et révolutionnaire de la Grenade condamne de la manière la plus véhémement les agissements scandaleux

du Gouvernement des Etats-Unis et de ses fantoches qui, au mépris de résolutions de l'Organisation des Nations Unies, perpétuent tant subrepticement qu'ouvertement leurs actes d'agression contre le Nicaragua ou permettent que leur territoire soit utilisé comme tremplin pour le sabotage, la subversion et l'assassinat de civils innocents.

111. Mon gouvernement donne son plein appui à l'appel lancé à cette session par le commandant Daniel Ortega Saavedra [7^e séance] lorsqu'il a demandé que l'Assemblée générale reprenne ses efforts afin d'appuyer la lutte pour la paix en Amérique centrale et que les gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies s'abstiennent de toute action susceptible d'aggraver la situation dans la région. La Grenade exige que les Membres de l'Organisation des Nations Unies qui réduisent à néant les tentatives du Nicaragua pour assurer son développement pacifique et progressif mettent immédiatement fin à ces hostilités.

112. De même, nous appuyons la proposition en six points du Nicaragua visant à trouver une solution pacifique aux problèmes de l'Amérique centrale. Nous faisons nôtres les initiatives du Groupe de Contadora de même que celles visant à apporter une solution pacifique à la situation qui règne dans la région.

113. La position de la Grenade à propos d'El Salvador est on ne peut plus claire. Nous voyons dans ce pays un peuple courageux qui lutte contre les forces de l'impérialisme et contre une oligarchie impitoyable et fautrice de génocide. Un régime qui s'abaisse à aller si loin dans la barbarie et à ordonner le bombardement aveugle de sa propre population civile a perdu tout droit de revendiquer une autorité morale. Mon gouvernement n'a cessé d'appuyer le droit du peuple salvadorien à se doter d'un gouvernement reflétant ses justes aspirations. Dès sa publication en 1981, nous avons donné notre appui à la déclaration franco-mexicaine qui reconnaissait le Front Farabundo Marti de libération nationale et le Front démocratique révolutionnaire en tant que forces politiques responsables et représentatives. Il y a deux ans, à l'occasion de ma déclaration à la trente-sixième session [33^e séance], la Grenade avait fait remarquer que la voie du génocide dans laquelle se sont lancés depuis de nombreuses années la junte et l'impérialisme des Etats-Unis n'était pas la bonne méthode pour régler le conflit. Nous répétons que cette politique ne marche pas, qu'elle ne marchera jamais et qu'elle ne peut pas marcher. Nous réaffirmons notre attachement indéfectible au règlement politique négocié auquel toutes les forces, y compris le Front Farabundo Marti de libération nationale et le Front révolutionnaire démocratique, participeraient sur un pied d'égalité, afin d'apporter à cette nation déchirée par la guerre une paix juste et honorable.

114. Mon gouvernement tient à appeler l'attention de l'Assemblée sur les menaces constantes à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Etat du Belize, membre de la famille des nations de la CARICOM. La Grenade réaffirme son appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de ce pays.

115. De même, pour ce qui est du différend qui oppose le Guyana et le Venezuela, le Gouvernement de la Grenade réaffirme son appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Guyana. Il note avec satisfaction que les gouvernements des deux pays s'en sont remis au Secrétaire général pour choisir un moyen de règlement, conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord de Genève portant démarcation des frontières entre les deux Etats. Nous exprimons l'espoir que ce différend sera promptement et pacifiquement réglé.

116. Nous sommes parfaitement solidaires des aspirations du Gouvernement et du peuple du Suriname qui veulent, à l'abri de toutes formes de pressions extérieures et de chantage, mettre en place leur processus politique, économique et social. A cet égard, nous condamnons la Central Intelligence Agency et toutes les autres activités appuyées par les impérialistes qui visent à contrecarrer le développement de ce pays.

117. Nous réaffirmons notre plein appui au peuple et au Gouvernement boliviens dans la lutte qu'ils mènent pour restaurer l'intégrité territoriale de la nation bolivienne et pour recouvrer en toute souveraineté un accès au Pacifique.

118. Dans le cas des îles Malvinas, en accord avec les résolutions 502 (1982) et 505 (1982) du Conseil de sécurité en même temps qu'avec la position du Mouvement des pays non aligné en la matière, nous demandons instamment aux deux parties de rouvrir les négociations, avec la participation et les bons offices du Secrétaire général, en vue de mettre un terme à cette situation coloniale dans l'Atlantique Sud.

119. De la même manière, la Grenade réaffirme son appui au droit inaliénable du peuple portoricain à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV).

120. Mon gouvernement et mon peuple rendent hommage au Panama pour le combat opiniâtre qu'il mène afin de contrôler chaque pouce du territoire panaméen, y compris le canal de Panama. L'appui indéfectible apporté par la Grenade à ce pays qui mène une bataille historique pour garantir ses droits ne se démentira pas.

121. Pour ce qui est de la République de Cuba, la Grenade demande qu'il soit mis fin au blocus criminel des Etats-Unis contre ce pays ainsi qu'à la campagne impérialiste de harcèlement contre ce gouvernement sans reproche et contre ce peuple sans peur. Nous demandons une fois de plus le retour de Guantánamo à la souveraineté cubaine.

122. Les cris des peuples opprimés qui aspirent à la libération, au progrès, à la paix et à la justice retentissent dans toutes les Amériques. C'est une clameur que toutes les armes de la guerre et toute la puissance des armées n'étoufferont jamais. C'est cette clameur qui monte aujourd'hui du Chili, d'El Salvador, du Guatemala et de l'Uruguay. Nous assurons de notre solidarité et de notre appui les peuples de ces pays et tous les autres qui veulent affirmer leur droit à la liberté, à un progrès économique et social véritable et à une paix durable. La quête de la paix, de l'indépendance et du progrès économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes n'est qu'une partie de la lutte menée à l'échelle mondiale pour la réalisation de ces objectifs sur le plan mondial.

123. Au Moyen-Orient, la politique sioniste d'expansion continue à constituer un obstacle majeur à une paix juste et durable. Aujourd'hui l'Etat du Liban est menacé de démembrement par les sionistes. Nos frères et nos sœurs de Palestine se voient toujours dénier leur droit inaliénable à une patrie. Nous réaffirmons notre appui inébranlable au peuple palestinien sous la direction de son seul représentant légitime, l'OLP. Nous sommes convaincus que la création d'un Etat palestinien sur le sol palestinien constitue la base à partir de laquelle le peuple palestinien pourra réaliser ses buts et ses aspirations ainsi que la pierre angulaire permettant de trouver une solution juste et durable au conflit. Le Gouvernement de la Grenade reste convaincu que les peuples de cette région pourraient promptement régler leurs divergences si les questions n'étaient pas compliquées par l'ingérence

d'Israël et demande un règlement global avec la pleine participation de toutes les parties intéressées.

124. S'agissant de Chypre, nous continuons à demander le rétablissement de son unité, le retrait de toutes les forces d'occupation et le respect total de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays.

125. Nous demandons également à nos frères de l'Iran et de l'Iraq de mettre promptement fin à leur lamentable conflit qui ne profite ni à l'un ni à l'autre et qui représente un gaspillage déplorable des maigres ressources de cette région et du tiers monde.

126. Nous appuyons pleinement les efforts des Nations Unies visant à trouver un règlement politique négocié de la situation concernant l'Afghanistan.

127. Nous réaffirmons notre appui à la réunification pacifique des deux Corée. Nous estimons que les propositions avancées par la République populaire démocratique de Corée constituent une bonne base à partir de laquelle les négociations à cette fin pourraient commencer.

128. Nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea alors qu'ils s'efforcent vaillamment d'achever la tâche de la reconstruction et du relèvement nationaux. Nous nous inquiétons des tentatives de certaines forces qui cherchent à intensifier leur ingérence armée au Kampuchea. Les Nations Unies ne devront jamais oublier ni manquer de condamner la sauvagerie brutale de la clique Pol Pot qui a été expulsée.

129. Nous appuyons l'appel pour que les relations entre les pays de l'Asie du Sud-Est soient fondées sur les principes du bon voisinage, de la stabilité et de la coopération mutuelle, et que la région devienne une zone de paix.

130. Le continent africain, avec lequel mon pays a des liens indéfectibles de fraternité et de consanguinité, continue de connaître le poids des effets brutaux d'un des plus grands maux de ce siècle, le système sadique d'*apartheid* de la République raciste d'Afrique du Sud. L'Assemblée n'a jamais cessé de s'élever contre cette pratique inhumaine.

131. Aujourd'hui l'*apartheid* atteint même les Caraïbes en offrant l'or tiré du labeur et des larmes de nos frères africains à quelques mercenaires qui ne sont que trop désireux de jouer au cricket pour le divertissement des racistes qui les manipulent, comme les ménestrels jouaient pour leurs maîtres. Face à la politique d'*apartheid*, la politique de mon gouvernement est claire, sans compromis et indiscutable. Sitôt après le départ des Caraïbes des mercenaires du cricket à la solde de l'Etat raciste, le Gouvernement révolutionnaire populaire de la Grenade a déclaré que chacun d'entre eux était *persona non grata*. En outre, nous avons demandé à leur pays d'origine d'annuler leurs autorisations de voyage, de confisquer les fonds mal acquis et de les verser à l'ANC ou à la SWAPO pour aider au financement de la lutte pour la libération.

132. Nous promettons notre appui total et inconditionnel au peuple namibien sous la direction de la SWAPO, son seul représentant légitime. Nous rejetons sans hésitation toute tentative visant à faire du retrait d'Angola des forces internationalistes cubaines une condition de la reconnaissance du droit légitime du peuple namibien à la liberté et à l'indépendance. Nous demandons aux membres du groupe de contact, qui ont été coupables de tactiques dilatoires, de s'abstenir de cette pratique et de faciliter l'accélération du processus d'indépendance de la Namibie.

133. Nous réaffirmons notre solidarité inébranlable avec l'African National Congress et le peuple opprimé d'Afrique du Sud dans la lutte qu'ils mènent pour la libération nationale. Le Gouvernement révolutionnaire populaire de la Grenade réaffirme son appui total et solidaire à la République populaire d'Angola, à la République populaire du Mozambique, à la Zambie, au Zimbabwe, au Royaume du Lesotho et à tous les États de première ligne qui sont harcelés par l'Afrique du Sud et dont la souveraineté et l'indépendance sont constamment menacées par le régime raciste de Pretoria.

134. Nous saisissons également cette occasion de réaffirmer notre appui au peuple sahraoui qui lutte pour la liberté et l'indépendance sous la direction du Front POLISARIO¹.

135. La situation économique internationale n'est pas moins grave que la situation politique et militaire internationale. La recherche d'un nouvel ordre économique international est liée de manière inextricable à la lutte menée par les peuples du monde pour la paix et le développement. A mesure que la crise économique s'accroît, le fossé économique entre pays développés et pays en développement ne cesse de s'élargir alors que le système économique mondial actuel ne répond toujours pas aux besoins fondamentaux des pays en développement.

136. L'instauration d'un nouvel ordre économique international devient une question extrêmement urgente si les aspirations des peuples du monde doivent être réalisées. Les trois quarts de la population mondiale vivent dans plus d'une centaine de pays où règnent la pauvreté et la dépendance. La dette extérieure des pays en développement s'est accrue à un taux annuel moyen de 25,1 p. 100 entre 1973 et 1975, et le service de la dette a augmenté à un taux annuel de 61 p. 100 au cours de la même période. On estime que, dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE], il y a environ 30 millions de personnes en chômage et que, dans les pays en développement qui ressentent la crise de plein fouet, la situation économique est encore plus affligeante. En Amérique latine, le produit national brut par habitant est tombé de plus de 1 p. 100 en 1981, pour la première fois depuis 1959. Une estimation de l'OCDE nous informe que la dette extérieure du tiers monde s'est montée à environ 626 milliards de dollars en 1982.

137. Une indication sinistre du sort réservé aux populations des pays en développement est révélée par les données de la FAO qui nous apprennent que plus de 40 millions de personnes, dont la moitié sont des enfants, meurent chaque année de faim et de malnutrition. Il a été estimé qu'un quart de la population dans nombre de pays du monde en développement souffre de malnutrition chronique.

138. En présence de cette tragédie, le gaspillage de maigres ressources pour l'achat d'instruments de guerre est véritablement catastrophique. Aux États-Unis, par exemple, 187 milliards de dollars ont été alloués aux dépenses militaires directes pour le nouvel exercice budgétaire, 115 millions de dollars étant prévus pour la fabrication d'une nouvelle génération d'armes chimiques. Les dépenses militaires à l'échelle mondiale au cours de l'année écoulée ont atteint le chiffre record de 800 milliards de dollars au total, selon les renseignements communiqués par l'Institut international d'études stratégiques. Ce devrait être une source d'angoisse pour l'Organisation que certains pays du monde semblent porter un plus grand intérêt à l'affrontement et à la guerre qu'au soulagement des souffrances humaines. Lorsque les peuples du monde gémissent sous le poids

de la détérioration de la situation économique, ils plaident indirectement pour la paix.

139. Dans le contexte de la détérioration de la situation économique à laquelle doivent faire face les pays en développement, le Gouvernement révolutionnaire populaire de la Grenade souligne à nouveau la nécessité d'un régime spécial de coopération et d'assistance pour régler les problèmes particuliers des petits États insulaires en développement. La Conférence des pays non alignés sur les petits États insulaires en développement qui s'est tenue récemment à la Grenade, a tracé un cadre pour l'examen des problèmes particuliers de ces pays. La Conférence a également décidé de créer un groupe d'experts chargé d'élaborer un programme spécialement conçu d'assistance concrète de la part de la communauté internationale. Nous lançons un appel particulier à la communauté mondiale pour lui demander de venir en aide à ce groupe particulièrement désavantagé. Le Mouvement des pays non alignés doit être félicité pour avoir pris cette audacieuse initiative. Cela est une nouvelle preuve de l'importance du Mouvement dans la lutte que mènent les pays en développement pour l'instauration d'un ordre économique international équitable, ainsi que de son dynamisme, de sa maturité et de son sens des responsabilités.

140. Il est extrêmement urgent de restructurer les principales institutions financières internationales afin qu'elles répondent davantage aux besoins de nos pays, notamment de ceux d'entre nous qui sont les plus touchés et les plus désavantagés. Les pays en développement doivent participer davantage à toutes les décisions de politique les concernant prises dans ces institutions. La restructuration et la démocratisation de ces institutions s'imposent d'urgence pour permettre aux pays en développement d'obtenir de meilleures conditions de financement pour le développement.

141. En même temps, nous demandons à tous les pays donateurs d'accroître le montant de leurs contributions aux principales institutions de prêt afin d'assurer leur viabilité financière et leur capacité d'aider les pays débiteurs. La survie économique des pays du monde développé est indissolublement liée à la viabilité économique des pays du tiers monde. N'oublions pas ce fait.

142. La grave crise économique, qui se reflète dans la dette extérieure chronique des pays en développement, exige un réaménagement du tableau de remboursement des pays créditeurs si l'on veut éviter un effondrement immédiat de nombreuses économies. Il faudra peut-être envisager, pour les cas extrêmement difficiles, l'annulation des dettes.

143. L'échec de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement rappelle de manière inquiétante l'absence de volonté politique de certains pays développés créditeurs et leur réticence à promouvoir des relations économiques équitables avec les pays en développement. Mon gouvernement lance une fois de plus un appel aux pays développés pour leur demander de reprendre les négociations et de s'efforcer sincèrement de trouver remède aux relations économiques injustes et inégales qui constituent la cause principale des problèmes économiques chroniques auxquels le monde en développement est en butte.

144. La situation mondiale critique met à l'épreuve l'ingéniosité de l'homme, qui doit trouver rapidement des solutions réelles aux graves problèmes internationaux qui semblent menacer l'existence même de la race humaine. Au moment où cette noble organisation commence sa trente-neuvième année d'existence, notre tâche primordiale doit être de redoubler d'efforts pour instaurer la paix et la justice dans le monde et assurer une répartition plus

équitable des ressources de la planète au profit de tous les peuples.

145. Le Gouvernement de la Grenade est convaincu que, nonobstant leurs réalisations quelque peu limitées dans certains domaines au cours des 38 dernières années, les Nations Unies nous offrent encore la meilleure, peut-être la seule, occasion de trouver des solutions aux problèmes pressants de l'humanité — solutions que nous ne devons plus laisser nous échapper. La Grenade réaffirme solennellement son attachement aux Nations Unies et aux principes consacrés dans la Charte, et elle demande à toutes les nations de s'appliquer à nouveau, dans un nouvel esprit de compréhension et de coopération internationales, à trouver des remèdes qui, de façon juste et équitable, allégeront les souffrances des peuples opprimés du monde et écarteront l'humanité de la voie de la destruction totale.

146. M. ZAKI (Maldives) [*interprétation de l'anglais*] : Je tiens à exprimer tout d'abord l'émotion et la profonde préoccupation de ma délégation à l'occasion de l'incident tragique qui s'est produit à Rangoon dimanche dernier et qui a provoqué de nombreuses morts et fait de nombreux blessés. Nous exprimons nos sincères condoléances aux gouvernements de la République de Corée et de la Birmanie et aux membres des familles endeuillées.

147. Monsieur le Président, je me joins à mes collègues pour vous féliciter sincèrement à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Ma délégation est certaine que, grâce à votre grande expérience et à vos connaissances approfondies, vous mènerez à bien nos délibérations.

148. Je voudrais aussi exprimer nos remerciements à votre prédécesseur, M. Imre Hollai, pour le dévouement inlassable dont il a fait preuve dans l'accomplissement de sa tâche et pour les services inestimables qu'il a rendus aux Nations Unies dans l'exercice de ses fonctions de président de l'Assemblée générale.

149. Ma délégation tient à rappeler la façon exemplaire dont le Secrétaire général continue de s'acquitter de la tâche difficile qui est la sienne et qui consiste à mettre les ressources de la communauté internationale au service de sa noble mission visant à défendre et préserver les principes de la Charte des Nations Unies.

150. Ma délégation est heureuse d'adresser ses souhaits de bienvenue chaleureux et sincères à la délégation de Saint-Christophe-et-Nevis qui prend sa place avec nous, ce qui renforcera l'universalité de l'Organisation.

151. La trente-huitième session se tient à un moment où la situation internationale est dominée par des tensions de plus en plus fortes. Une attitude politique plus sage et plus avisée de la part de la communauté mondiale et des efforts patients et soutenus, assortis d'une détermination plus ferme, sont essentiels pour contenir les menaces qui montent contre la paix et la sécurité mondiales. Toutes les mesures possibles doivent être prises pour enrayer la croissance rapide des forces qui sapent tant les Nations Unies que les relations internationales pacifiques. Etant donné que les événements actuels constituent une menace grave aux préceptes mêmes qui sont à la base de la Charte, il appartient aux Etats Membres de s'acquitter, aujourd'hui plus que jamais dans le passé, de leurs responsabilités, dans un effort sincère visant à désamorcer les tensions internationales qui croissent de façon très dangereuse.

M. Murin (Tchécoslovaquie), vice-président, prend la présidence.

152. Ma délégation est fermement convaincue que la session ne doit pas se dérouler sans que tous les Etats Membres de l'Organisation renouvellent leur engagement

de faire tout ce qui leur est possible pour empêcher, si ce n'est inverser, la détérioration continue des relations internationales provoquée par un aventurisme politique croissant et extrêmement ambitieux, afin que les pays, grands ou petits, riches ou pauvres, faibles ou puissants, exercent leurs droits inaliénables dans un climat de coexistence pacifique. A notre avis, aucun d'entre nous, en tant que membre de cette auguste assemblée et donc pleinement engagé vis-à-vis de la Charte, ne doit épargner ses efforts pour contribuer dans toute la mesure possible à l'instauration de la paix, de la justice et au maintien d'un comportement international ordonné.

153. Les événements qui se déroulent au Moyen-Orient, en Afghanistan, au Kampuchea, en Amérique centrale et en Afrique australe ont, de l'avis de ma délégation, créé un niveau de tension tel, de par le monde, que nous devons nous demander pendant combien de temps encore la situation internationale actuelle ne va pas dénégérer en conflagration majeure. Ce qui nous émeut profondément c'est que de plus en plus on ne tient aucun compte des valeurs fondamentales de la Charte sous prétexte d'une prétendue sécurité nationale ou de prétendus intérêts stratégiques. Le chaos et l'anarchie qui en découlent sont déjà apparents dans de nombreuses parties du monde.

154. Ma délégation estime que ces événements sont extrêmement graves. En effet, certains événements semblent justifier le sentiment croissant que les peuples et nations ne seront bien considérés que s'ils servent les intérêts d'une grande puissance. Notre tâche consiste à lutter, et à lutter énergiquement, pour un monde meilleur. C'est dans cet esprit que nous lançons un appel respectueux aux Membres de l'Organisation pour qu'ils prennent sans tarder des mesures concrètes et décisives visant à enrayer la détérioration des relations internationales.

155. Ma délégation estime que le désarmement est une question prioritaire. Nul n'est sans savoir qu'un affrontement nucléaire, qui dans le passé se dessinait dans un horizon lointain, se rapproche de plus en plus et semble maintenant suspendu au-dessus de nous. Nous assistons aussi à une augmentation alarmante de la production d'armes non seulement nucléaires mais également d'autres types d'armes de destruction massive, y compris ce que l'on appelle les armes classiques. La mise en place de satellites et d'autres engins spatiaux à des fins militaires, y compris la guerre nucléaire, a ajouté une dimension horrible à la situation déjà dangereuse. Ma délégation a toujours appuyé fermement tous les efforts de la communauté internationale visant à mettre un terme à la course aux armements et à œuvrer en vue d'un désarmement complet.

156. Tout le monde sait qu'aujourd'hui, alors que plus de la moitié de la population du monde lutte pour réaliser les besoins fondamentaux minimaux nécessaires à son existence, quelques pays qui jouissent des bienfaits de ressources naturelles abondantes, de la richesse et de la technologie, semblent prêts à dépenser sans hésitation des milliards de dollars pour produire et perfectionner des armes nucléaires et autres. Ma délégation, comme dans le passé, continuera à contribuer aux travaux de l'Organisation en vue de faire de notre monde un endroit plus sûr pour toute l'humanité.

157. Le Moyen-Orient est toujours dans une situation très dangereuse. Les événements de ces dernières années ont accru la gravité de la situation. L'invasion israélienne du Liban et le refus du Gouvernement israélien de retirer ses troupes du territoire libanais a ajouté de nouveaux éléments à la situation déjà explosive créée

par l'occupation des territoires de la Palestine et autres territoires arabes depuis 1967.

158. La communauté internationale a assisté avec anxiété et indignation à la politique poursuivie par Israël visant à annexer illégalement de plus en plus de portions des territoires occupés; et, comme si cela ne suffisait pas, il a créé un chaos encore plus grand au Liban, en se livrant à des actes de violation flagrante de toutes les normes du droit international et en agissant contrairement à toute attitude décente digne de l'homme.

159. L'Assemblée générale ne peut pas ignorer le refus flagrant d'Israël de respecter les nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Non seulement ses actions ont causé la mort de millions d'hommes, de femmes et d'enfants innocents, la destruction et la perte de leurs biens mais ils ont aussi donné naissance à une lame de fond qui risque de conduire à une catastrophe qui ne se limitera pas à un seul pays ou à une seule région. Il est donc impératif que la communauté internationale fasse tout ce qui est en son pouvoir pour renforcer le cessez-le-feu actuel au Liban et prenne des mesures positives sans délai pour arrêter cette tendance continue à l'agression afin qu'elle n'atteigne pas de nouveaux niveaux. Même les États qui se sentent proches d'Israël ne peuvent nier le fait que son arrogance et sa politique expansionniste sont responsables des tensions exacerbées qui ont atteint des niveaux dangereux.

160. Nous sommes tous attachés aux principes de la Charte des Nations Unies. Ses dispositions sont obligatoires pour tous les États Membres de cette organisation internationale. Aucun État Membre ne peut être autorisé à y faire exception. Les membres permanents du Conseil de sécurité n'ont pas le droit, de par leur statut, de favoriser une situation, directement ou indirectement, qui leur soit favorable dans un pays ou dans une partie du monde. Si chaque État Membre de l'Organisation est véritablement sincère en ce qui concerne son attachement aux dispositions de la Charte, des mesures pourront être prises sans délai sur la situation au Moyen-Orient. Nous devons prier le Conseil de sécurité d'invoquer les dispositions pertinentes de la Charte en raison de l'arrogance avec laquelle Israël cherche à fouler aux pieds les droits inaliénables du peuple palestinien. Ces droits doivent comprendre le retour dans leur patrie, la liberté totale de créer leur propre pays et de décider de leur propre destin. L'OLP, qui est le seul représentant légitime du peuple palestinien, doit avoir le droit de participer pleinement à toutes les mesures qui seront prises pour réaliser cet objectif. De l'avis de ma délégation, la Déclaration de Genève sur la Palestine² publiée le mois dernier constitue un cadre raisonnable permettant à la communauté internationale et aux parties concernées d'ouvrir dans la recherche d'une solution à ce problème.

161. Parmi les autres sujets de préoccupation internationale, il y a les questions de l'Afghanistan et du Kampuchea. Ce sont deux pays qui, selon nous, ont été victimes d'interventions et d'invasion militaires étrangères. Nous tenons à exprimer notre profonde inquiétude à propos de ces deux pays car nous souscrivons pleinement aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui condamnent ces interventions et qui demandent le retrait des forces étrangères des territoires de ces pays. Cela permettrait aux peuples de l'Afghanistan et du Kampuchea de décider librement de leur propre destin. Dans le cas de chacun de ces deux pays, il faut avant tout que les réfugiés puissent retourner dans leurs foyers dans la sécurité et l'honneur. Ma délégation note avec reconnaissance les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général pour apporter des solutions à ces deux grands problèmes.

162. C'est avec anxiété, consternation et impuissance que nous constatons des cas d'interventions étrangères en Afrique et en Amérique latine. A nos yeux, il n'y a pas de différence majeure entre les interventions directes ou indirectes et les ingérences. Les résultats dans les deux cas sont malheureusement les mêmes : tension, désordre, lutte intérieure, conflits et même effusions de sang. Nous notons ces événements avec la plus grande inquiétude puisqu'ils détruisent non seulement le tissu même de la paix et de la sécurité internationales mais aussi la notion de la coexistence pacifique. Nous ne devons jamais oublier, même un instant, que nous sommes une famille d'États liés entre eux et interdépendants, dotés de systèmes économiques et sociaux différents et souscrivant à des idéologies politiques différentes, qui doivent vivre ensemble dans une atmosphère libre d'animosité, d'envie ou de soupçons.

163. La question du Sud-Ouest africain et le sort tragique et affligeant du peuple de l'Afrique du Sud préoccupent gravement la communauté internationale depuis longtemps. En dépit des nombreuses expressions de souci et d'indignation de la communauté internationale, le peuple de la Namibie est forcé de demeurer soumis à un régime qui lui est illégalement imposé par le gouvernement raciste de Pretoria. Comme dans le cas d'Israël au Moyen-Orient, le régime minoritaire de l'Afrique du Sud a fait fi des nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée en pleine conformité avec les dispositions de la Charte. Le régime de Pretoria a agi en violation flagrante de la Charte, de toutes les normes du droit international et des codes de conduite humaine, pour ce qui est de la Namibie aussi bien que pour ce qui est de la majorité du peuple de l'Afrique du Sud.

164. Ma délégation, comme par le passé, apporte son plein appui au peuple opprimé d'Afrique du Sud qui reste soumis à la politique inhumaine d'*apartheid* et au peuple de la Namibie sous la direction de la SWAPO. Nous sommes fermement convaincus que l'Assemblée générale doit prier le Conseil de sécurité d'agir sans plus tarder en invoquant les dispositions pertinentes de la Charte et que la communauté internationale doit continuer d'exercer des pressions politiques et économiques plus fortes sur le régime de Pretoria pour le contraindre à accepter les réalités de l'heure et à agir de manière sensée avant qu'il ne soit trop tard.

165. Nous regrettons que peu de chose, ou même rien, n'ait été fait en ce qui concerne la situation à Chypre. Le processus extrêmement lent mis sur pied jusqu'à présent pour ce qui est du dialogue entre les parties concernées est constamment dépassé par les tensions. Nous estimons toujours que des négociations significatives doivent être poursuivies avec sincérité afin de parvenir à une solution juste et durable en vertu de laquelle les droits des communautés de ce pays qui souffre depuis longtemps soient rétablis de façon à préserver la paix dans le pays et à assurer la stabilité et le développement économique de la population.

166. La réunification pacifique des populations divisées de la Corée continue à nous préoccuper. L'absence de contacts positifs entre les peuples du Nord et du Sud pour la réalisation des aspirations nationales du peuple de Corée suscite de nouvelles tensions et crée le désordre et l'instabilité. Nous croyons que la communauté internationale doit apporter tout son appui au peuple coréen et l'encourager à rechercher la réalisation de cet objectif. En même temps, nous estimons que ce peuple doit rester à l'abri des ingérences, influences et pressions extérieures de façon qu'il puisse trouver une solution pacifique de son choix.

167. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma profonde affliction de voir que deux peuples frères, l'Iran et l'Iraq, continuent de mener une guerre amère qui a déjà semé la mort et la destruction et coûté la vie à des centaines de milliers de personnes. Nous entretenons des relations fraternelles avec les deux pays, ce qui rend notre peine encore plus profonde. Nous ne pouvons qu'apporter notre appui aux nombreux appels des organes internationaux visant à aboutir à un cessez-le-feu. Nous ne pouvons qu'appuyer les appels lancés par la communauté internationale à ces deux pays frères pour qu'ils cessent la guerre et cherchent une solution à leur conflit par des moyens pacifiques. Nous apportons également notre appui aux efforts de médiation entrepris par le Secrétaire général ainsi que par l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés qui ont pour but de parvenir à un règlement honorable du différend.

168. Je voudrais maintenant passer à notre région du monde. Comme en de précédentes occasions, je tiens à exprimer notre profonde préoccupation en ce qui concerne la tension croissante créée par la rivalité des grandes puissances qui recherchent la suprématie militaire dans l'océan Indien. Ma délégation tient à réaffirmer son plein appui à la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)]. Nous estimons que, tant qu'il y aura des bases militaires étrangères et d'autres installations de cet ordre dans notre région, la tension continuera de croître. Si cette tendance s'installe, des différends pourront facilement entraîner des conflits dans lesquels ces sources militaires étrangères auront un enjeu à défendre. Il s'agit là d'une réaction en chaîne familière dans de nombreuses parties du monde. Quant à nous, nous ferons tout notre possible, de concert avec d'autres pays de la région, pour empêcher que notre région soit soumise à de tels dangers en puissance.

169. Il me semble à peine utile de dire qu'une autre conséquence inévitable de la rivalité militaire des grandes puissances et de leur présence dans notre région est que du temps, de l'argent et d'autres ressources doivent être utilisés pour renforcer la sécurité et les niveaux de défense de nombreux pays. Etant donné que nous nous trouvons dans une période de chaos économique à l'échelle mondiale, nous ne pouvons nous permettre une telle situation.

170. Nous appuyons pleinement les efforts des Nations Unies pour appliquer la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle renouvelle ses efforts à cette fin. Nous pensons fermement que la conférence sur l'océan Indien qui doit se tenir à Colombo est une mesure qui doit être mise en œuvre sans retard. Nous sommes absolument convaincus que cette conférence marquera un tournant décisif dans la réalisation de l'objectif que nous poursuivons.

171. L'attention et le souci de la communauté internationale doivent bien sûr s'attacher à la situation économique internationale. Bien que certaines lueurs d'espoir apparaissent à l'horizon, l'absence de volonté de la part des pays développés pour envisager des mesures rapides, efficaces, reposant sur l'interdépendance, afin d'améliorer l'économie mondiale en détérioration, a été extrêmement décevante. Ma délégation estime que les tensions très graves qui pèsent sur les systèmes internationaux commercial, financier et monétaire augurent fort mal de l'avenir et semblent indiquer l'éventualité d'une guerre économique. Le fait que la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est réunie à Belgrade cette année, n'ait pu enregistrer des résultats encourageants a encore davantage déçu les pays en développement.

172. Il est vrai que la crise économique actuelle affecte tous les groupes de pays. Pourtant, les pays en développement ressentent ses incidences d'une façon qui sape les fondements de la croissance économique et rend les perspectives d'avenir fort sombres. Nous tenons à souligner l'urgence pour les pays développés ou industrialisés de saisir combien il est vain de poursuivre ou de défendre l'ancien ordre économique, qui ne peut aboutir qu'à de nouveaux écueils que même ces pays ne peuvent éviter.

173. En ce qui concerne la confusion qui règne à l'heure actuelle sur le plan de l'économie mondiale, nous estimons que, d'une façon générale, le monde en développement dispose de ressources considérables, de main-d'œuvre ainsi que d'éléments propices au progrès technique et à de nouveaux investissements.

174. Ma délégation tient à rappeler le sort tragique des pays les moins avancés qui souffrent le plus dans leurs tentatives sincères pour jeter les bases d'une infrastructure de croissance économique. Nous nous préoccupons en particulier du fait que les pays les moins développés pâtissent d'un inconvénient supplémentaire, à savoir qu'ils doivent lutter contre un manque de main-d'œuvre et de ressources naturelles. Mon pays appartient à ce groupe de pays et mes observations ne reposent donc pas sur une théorie, mais sur la réalité de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Malgré le climat économique peu favorable dans lequel nous baignons, nous avons tout fait pour accomplir des progrès tangibles en suivant le principe de l'autosuffisance. Il s'agit d'une tâche ardue et ambitieuse. Néanmoins, nous avons essayé de tirer le plus grand parti possible des ressources que nous avons pu rassembler.

175. L'un des problèmes les plus inquiétants des pays en développement, et tout particulièrement des pays les moins avancés, au cours de la dernière décennie, a été la situation de leur balance des paiements. Les brusques mouvements des prix des produits de base, des denrées alimentaires et de l'énergie ainsi que l'escalade continue des prix des produits manufacturés, la réduction de la demande en importations des pays développés, l'augmentation constante des taux d'intérêt au cours des trois ou quatre dernières années, l'effondrement des prix des produits de base pendant la même période et, par-dessus tout, l'augmentation alarmante du protectionnisme ont entraîné une série d'ondes de choc qui ont quasiment abouti à une catastrophe économique pour beaucoup de pays du tiers monde et pour les pays les moins avancés.

176. La seule note réjouissante dans le tableau plutôt morose que je viens de dresser, c'est que la plupart des pays industrialisés et développés ont, semble-t-il, sérieusement examiné les arguments avancés par les pays en développement, lors de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Nous pensons également que les arguments sans cesse répétés par les pays les moins avancés, au sein de toutes les instances internationales, concernant nos efforts en matière de développement ont été entendus dans une certaine mesure par les pays développés, et nous espérons sincèrement que les recommandations faites en 1981 par la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés³ seront dûment prises en compte. Je tiens à rappeler ici que la table ronde qui a eu lieu, à Genève, au mois de mai de cette année, a encouragé mon pays et elle nous aidera à investir plus d'énergie dans son développement économique.

177. Pour terminer ma déclaration, j'aimerais rappeler notre attachement aux nobles principes incarnés dans la Charte des Nations Unies et réaffirmer notre foi et notre confiance en l'Organisation, qui constitue

l'instrument le plus précieux de sauvegarde et de défense de la paix dans le monde, permettant la concrétisation des aspirations les plus chères de l'humanité : la coexistence pacifique, la justice, le progrès et la prospérité.

178. Enfin, qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour en appeler à la communauté internationale afin qu'elle n'appuie pas la tendance à oublier ou à contourner les Nations Unies dans certains cas de conflits ou de différends, parce que nous sommes certains, comme vous tous j'en suis sûr, que l'Organisation des Nations Unies est et doit toujours être l'arme la plus efficace dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. Pour sa part, ma délégation appuie sans réserve les efforts valeureux du Secrétaire général pour renforcer la cause de la paix internationale et nous engager à y apporter notre pleine coopération, en toute sincérité.

179. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais donner la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

180. Mme MEYERHOFF (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Le volume impressionnant des déclarations incorrectes et mensongères qui ont été faites, devant l'Assemblée, par les délégations de l'Iran, de la Libye, de l'Afghanistan et de la Syrie, concernant les agissements des États-Unis au Moyen Orient, en Asie du Sud et ailleurs, appellent une réponse. Les accusations les plus ridicules qui ont été portées contre nous sont récusées par leur contenu même et par les motifs invoqués par leurs auteurs. Il s'agit de déformations usuelles, familières, voire rituelles de la réalité, et elles ne méritent pas d'être relevées. Cependant, certaines affirmations plus flagrantes ne peuvent rester sans réponse.

181. D'après le représentant de l'Iran, les accords de Camp David seraient en quelque sorte responsables de l'effusion de sang actuelle au Liban. Cette distorsion de la seule initiative en vue d'un règlement pacifique global au Moyen-Orient — initiative qui fut, au moins partiellement, efficace — frôle l'indécence. Dans sa déclaration, le représentant de l'Iran accuse aussi les États-Unis de fournir des armes à l'Iraq. Cette déclaration est également un affront à la vérité. Ces deux affirmations dénigrent les efforts sérieux et soutenus, déployés par les États-Unis et par certains gouvernements du Moyen-Orient, en vue de trouver des solutions pacifiques et équilibrées aux problèmes de la région. Quant à la stricte neutralité des États-Unis dans la guerre tragique qui oppose l'Iran et l'Iraq, c'est un fait établi.

182. Les Gouvernements libyen et afghan ont choisi de profiter de cette instance pour y répéter quelque accusations insoutenables contre mon pays. Le Gouvernement libyen, n'en doutons pas, a ses propres raisons, bien particulières, pour claironner des accusations alors qu'il exploite et exacerbe les problèmes et les malheurs d'autres pays, depuis la Méditerranée occidentale jusqu'au Pacifique occidental, alors qu'il se sert de l'assassinat comme

instrument de politique nationale. Quant à la déclaration de l'Afghanistan, la réaction de mon pays ne peut être qu'une réaction de profonde tristesse et d'indignation devant cet exemple récent d'un gouvernement fantoche qui défend et justifie le massacre brutal de sa propre population par les forces soviétiques, avec la connivence de ses propres troupes. Quelle foi peut-on accorder à un régime qui manque si totalement à son devoir envers sa propre population et qui, pour maintenir son armée, est obligé d'envoyer des brigades pour recruter des élèves dans les écoles secondaires ?

183. C'est avec regret que nous avons entendu le porte-parole syrien critiquer le rôle du contingent des Marines des États-Unis au sein de la force multinationale au Liban. Les Marines sont là pour des raisons que le Gouvernement syrien connaît bien. Ils participent à la force multinationale de maintien de la paix. Ces troupes sont là sur l'invitation du Gouvernement libanais, d'abord afin de mettre fin au combat de l'an dernier dans ce pays, et ensuite pour éviter que tout autre acte tragique de violence se produise dans la région de Beyrouth. Les États-Unis persévéreront dans leurs efforts visant à mettre fin aux luttes qui se déroulent au Liban, malgré tous les obstacles, d'où qu'ils proviennent, et espèrent pouvoir poursuivre le dialogue avec le Gouvernement syrien, dans une tentative continuelle de trouver un terrain d'entente pour prendre des mesures communes à cette fin. Le gouvernement que je représente reste voué à la poursuite de la paix au Moyen-Orient.

184. M. ROMERO SANCHEZ (El Salvador) [*interprétation de l'espagnol*] : A propos du commentaire fait par le représentant de l'Angola au cours de son intervention au débat général, ma délégation souhaiterait préciser que les représentants légitimes des peuples sont ceux qui ont été élus par la voie de consultations populaires. Si le représentant de l'Angola ne pense pas que la méthode des élections libres, ouvertes à la participation de tous les groupes politiques, est le seul moyen franc par lequel s'exprime la souveraineté des peuples, c'est que les idées de son gouvernement sont à l'opposé des conceptions d'une démocratie représentative et pluraliste.

La séance est levée à 18 h 15.

NOTES

1. Frente Popular para la Liberación de Saguia el Hamra y Río de Oro.
2. *Rapport de la Conférence internationale sur la question de Palestine, Genève, 29 août-7 septembre 1983* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.1.21), chap. I, sec. A.
3. *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1^{er}-14 septembre 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.1.8), première partie, sect. A.